

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

**ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES DU
HAUT-RHIN 2017-2019**

Résumé : Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'ensemble des départements a été invité à engager une démarche d'évolution des politiques locales relatives à la petite enfance, à la jeunesse, à la parentalité et à l'animation de la vie sociale.

Dans ce contexte, les services de l'Etat (DDCSPP), la CAF, le Département et la MSA ont initié, de manière conjointe, une démarche partenariale pour élaborer le Schéma Départemental de Services aux Familles du Haut-Rhin.

Il a vocation à définir des priorités transversales, partagées et à identifier des actions ciblées, concertées et planifiées pour davantage d'efficacité des différentes politiques publiques, et de lisibilité pour l'utilisateur, tout en respectant les prérogatives propres à chaque partenaire.

Le Département de par ses politiques Enfance, Famille, Insertion et par l'Action Sociale de proximité qu'il conduit au quotidien est un acteur majeur dans la mise en œuvre du Schéma 2017-2019.

Ce schéma n'a pas d'incidence financière.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'ensemble des départements a été invité à engager l'évolution des politiques locales relatives à la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité et à produire un schéma de services aux Familles construit et piloté de manière partenariale.

Le Schéma Départemental de Services aux Familles, qui inclut les politiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale, a un périmètre particulièrement large. Les institutions principalement concernées sont les services de l'Etat, la CAF, le Département, la MSA et l'Education Nationale.

S'agissant des actions qui découlent de ces politiques, elles concernent un grand nombre d'acteurs qui doivent améliorer leur connaissance réciproque, notamment au niveau local, pour coordonner leurs interventions et gagner en lisibilité pour les usagers.

Les actions en direction des enfants sont actuellement organisées par tranches d'âge. Il est donc nécessaire de mieux organiser les transitions entre les dispositifs « Petite enfance », « Enfance » et « Jeunesse ».

Le Schéma Départemental de Services aux Familles a vocation à être un projet participatif dans la mesure où la stratégie et les objectifs doivent être définis en commun et le programme d'actions élaboré en fonction des besoins locaux sur la base de l'analyse de l'existant et d'un état des lieux.

Ce document, à portée stratégique, vise à développer la coordination des partenariats et à construire des dynamiques territoriales répondant à des besoins locaux.

Ce schéma, couvrant la période 2017-2019, s'articulera autour de 6 orientations stratégiques et techniques déclinées en 16 fiches action :

- Piloter et évaluer les politiques départementales en direction des familles et des jeunes au travers de schéma
- Renforcer l'information sur les actions et dispositifs existants
- Coordonner les acteurs et les interventions et optimiser les ressources existantes
- Améliorer la réponse aux besoins des familles et des jeunes et renforcer l'accessibilité des services et dispositifs
- Promouvoir la qualité des services et des dispositifs en direction des familles et des jeunes
- Mieux accompagner les jeunes et les familles à l'engagement citoyen

Ces orientations vont à présent donner lieu à des groupes de travail chargés de la mise en œuvre opérationnelle des préconisations et pistes fixées par le schéma sur la période 2017 – 2019.

Outre son implication dans les instances de pilotage le Département s'inscrit, au travers des Directions Enfance Santé Insertion (DESI) et Action Sociale de Proximité (DASP) dans le travail participatif de réflexion puis de mise en œuvre de ces différents axes.

Le processus partenarial fort, qui sous-tend le Schéma de services aux Familles, est en cohérence avec la démarche engagée par la Direction de la Solidarité et la logique de remodelage d'une organisation territorialisée, simplifiée et centrée sur l'utilisateur permettant une meilleure visibilité de certains domaines départementaux clefs.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable en date du 29 septembre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adopter le Schéma Départemental de Service aux Familles du Haut-Rhin 2017-2019 annexé au présent rapport et de m'autoriser à apporter des modifications mineures qui n'en changeront pas le sens.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT